



DoC'ActuS

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

N° 100, juin 2016

Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, norme, ...]: page 2

Le tweet du mois : page 5

Les brèves : page 6

Rapports et études : page 10

Sur le Web : page 11

Congrès, conférences, journées médecine du travail : page 12

Les chiffres en plus : page 12

La boite à outils : page 12

Histoire: page 14

Humour: page 14



Extraits du Journal Officiel de la République Française

04/06/2016

• Avis relatif à l'extension d'un accord et d'un avenant à un accord conclus dans le cadre de la convention collective nationale des services de santé au travail.

05/06/2016

- <u>Arrêté du 1er juin 2016</u> relatif aux modalités de surveillance de la **qualité de l'air intérieur** dans certains **établissements recevant du public**.
- Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération
- <u>Décret n° 2016-745 du 2 juin 2016</u> complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une **transmission obligatoire** de données individuelles à l'autorité sanitaire.

09/06/2016

• <u>Décret n° 2016-756 du 7 juin 2016</u> relatif à l'amélioration de la **reconnaissance des pathologies psychiques comme maladies professionnelles** et du fonctionnement des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (**CRRMP**).

L'article 27 de la loi n° 2015-994 du 17/08/2015 relative au dialogue social et à l'emploi améliore la reconnaissance du caractère professionnel des pathologies psychiques par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). En application de cette disposition, le présent décret renforce l'expertise médicale des comités en leur adjoignant en tant que de besoin la compétence d'un professeur des universités-praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie lorsque sont étudiés des cas d'affections psychiques. Par ailleurs, afin de recentrer et de renforcer l'action des comités sur les cas les plus complexes - parmi lesquels les dossiers de pathologies psychiques -, le texte prévoit la possibilité d'un examen

des dossiers les plus simples par deux médecins au lieu de trois. Enfin, le décret procède à diverses modifications de la procédure d'instruction applicable qui faciliteront la reconnaissance de l'ensemble des maladies professionnelles, notamment celle des affections psy-

24/06/2016

chiques. Légifrance le 07/06/2016.

• <u>Décret n° 2016-828 du 22 juin 2016</u> relatif au **suivi médical post-professionnel des agents des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux exposés à un agent cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction**. [NDR: L'objectif est d'harmoniser les modalités de mise en œuvre du suivi médical post-professionnel des agents de la fonction publique hospitalière avec celles de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale. Un nouvel article 8-1 est notamment inséré et concerne l'application des dispositions à Mayotte. Ces modifications entreront en viqueur le 1er septembre 2016.]

30/06/2016

• <u>Décret n° 2016-868 du 29 juin 2016</u> relatif aux **modalités de consultation des institutions représentatives du personnel**. [NDR : Entreprises dont les effectifs sont ≥ à 50 salariés].

Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne

01/06/2016

- <u>Règlement (UE) 2016/863 de la Commission du 31 mai 2016</u> modifiant les annexes VII et VIII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne la corrosion ou l'irritation cutanée, les lésions oculaires graves ou l'irritation oculaire et la toxicité aiguë (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- <u>Règlement d'exécution (UE) 2016/864 de la Commission du 31 mai 2016</u> concernant le nonrenouvellement de l'approbation de la **substance active triasulfuron**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le
 marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n°
 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).



02/06/2016

- Règlement d'exécution (UE) 2016/871 de la Commission du 1er juin 2016 concernant le nonrenouvellement de l'approbation de la substance active amitrole, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le
 marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n°
 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- <u>Règlement d'exécution (UE) 2016/872 de la Commission du 1er juin 2016</u> concernant le nonrenouvellement de l'approbation de la **substance active isoproturon**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le
 marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n°
 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

09/06/2016

• <u>Décision d'exécution (UE) 2016/904 de la Commission du 8 juin 2016</u> conformément à l'article 3, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil, sur les **produits contenant du propan-2-ol utilisés pour la désinfection des mains** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

10/06/2016

• P7 TA(2013)0452 Dangers d'une exposition aux rayonnements ionisants *I Résolution législative du Parlement européen du 24 octobre 2013 sur le projet de directive du Conseil fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants (COM(2012)0242 — C7-0151/2012 — 2011/0254(COD)) P7_TC1-COD(2011)0254. Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 24 octobre 2013 en vue de l'adoption de la directive 2013/.../UE du Parlement européen et du Conseil fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

14/06/2016

• Règlement (UE) 2016/918 de la Commission du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

22/06/2016

- Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations d'utilisation des substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006].
- Règlement (UE) 2016/1005 du 22/06/2016 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les fibres d'amiante (la chrysotile). [La durée des exemptions accordées par les États membres pour permettre l'utilisation des diaphragmes contenant de la chrysotile pour des cellules d'électrolyse est limitée au 30/06/2025. Editions Législatives le 23/06/2016]

24/06/2016

<u>Règlement (UE) 2016/1017 de la Commission du 23 juin 2016</u> modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les sels d'ammonium inorganiques.



Sénat

Loi Travail : le droit à la déconnexion adopté à minima par le Sénat : Les sénateurs ont adopté, le 22 juin dernier, le droit à la déconnexion numérique. Les garanties apportées aux salariés sont moindres que celles adoptées en commission par les députés. L'objectif de protéger la « vie personnelle et familiale » n'y est plus précisé ni l'obligation de recourir à une charte en cas d'absence d'accord dans les entreprises de 50 salariés et plus. *Public Sénat, le 22/06/2016.*

• <u>Lire l'article, suivre les vidéos.</u>

Jurisprudence

Inaptitude : deux exemples où l'employeur justifie son impossibilité de reclasser avant le licenciement. L'équipe juridique de l'Istnf apporte des précisions sur deux arrêts de la cour de cassation du 17 mai dernier.

- Cass. soc., n° 15-14.516 du 17 mai 2016
- Cass. soc., nº 14-22.688 du 17 mai 2016

Harcèlement moral : vers un assouplissement de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière d'obligation de sécurité de résultat ? Dans le prolongement de l'arrêt du 25 novembre 2015, la Cour de cassation, le 1er juin 2016, décide de prendre en compte toutes les mesures de prévention réellement mises en œuvre par l'employeur lui permettant de ne plus mettre en cause, systématiquement, sa responsabilité.

- <u>Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 14-19702 du 01/06/2016</u>.
- Retrouver l'analyse de l'équipe juridique de l'ISTNF.
- Retrouver également sur le site de la Cour de cassation la note explicative de l'arrêt pourvoi n° 14-19.702

Salariés inaptes - Le refus de réintégrer votre poste réaménagé conformément aux préconisations du médecin du travail n'ouvre pas droit à la résiliation judiciaire du contrat de travail : La Cour de cassation a jugé que l'employeur qui, suite à un avis d'aptitude avec réserves du médecin du travail, propose la réintégration du salarié à son poste réaménagé, n'est pas tenu, en cas de refus du salarié, de rechercher un reclassement ni de procéder à un licenciement pour inaptitude. Juritravail le 15/06/2016.

• <u>Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale nº 15-10400 du 13/04/2016</u>

Classement du salarié en invalidité 2ème catégorie - L'employeur ne doit pas rester inactif : Lorsque le salarié informe son employeur de son classement en invalidité 2ème catégorie, sans préciser qu'il ne souhaite pas reprendre son travail, une visite de reprise doit être organisée. A défaut, l'employeur commet une faute ouvrant droit à des dommages-intérêts. Editions Législatives le 17/06/2016.

- <u>Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale nº 14-23138 du 17/05/2016</u>
- <u>Lire l'analyse de l'équipe juridique de l'ISTNF</u> (17/06/2016).



Circulaire

01/06/2016

- Instruction du 27 mai 2016 relative au Plan National Canicule 2016 : Cette instruction introduit le Plan National Canicule 2016 (PNC 2016). Elle précise les objectifs, les différents niveaux du PNC 2016 et les mesures de gestion qui s'y rapportent ainsi que le rôle des différents partenaires. Le PNC 2016 est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé, à l'adresse : http://www.sante.gouv.fr (accès par dossiers « canicule et chaleurs extrêmes ») et sur le portail Internet des ARS à l'adresse : http://www.ars.sante.fr.
- Consulter la circulaire.
- <u>Télécharger le dossier pratique de LSQ</u>: **Que faire en cas de canicule ?**

20/06/2016

- Instruction n° DGT/DSS/SAFSL/2016/178 du 20 juin 2016 relative à la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité [Elle annule et remplace l'instruction DGT-DSS n°1 du 13 mars 2015 relative à la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité en 2015]. Elle sera complétée par une autre circulaire sur les modalités d'acquisition et d'utilisation des points.
- Consulter la circulaire.

Recommandation

R.488 Dynamique d'amélioration des conditions d'intervention en sécurité sur les machines Recommandation adoptée par le CTN A en séance du 5 avril 2016

• Consulter la recommandation.

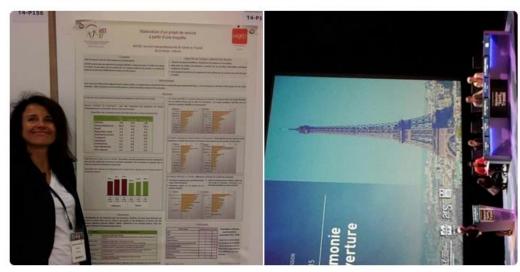
Le tweet du mois :

CNMST 2016: Un peu d'auto promo!



L' Aist87 présente ses posters au #Congrès national de #médecine et #santé au #travail.

DPDP, projet de service





Les brèves

Salle de sport en entreprise : quelle règlementation ? Propice à la convivialité et au bienêtre, le sport peut se pratiquer entre collègues. A l'heure où on parle de qualité de vie au travail, de plus en plus d'entreprises mettent des salles de sport à disposition de leurs salariés. Mais quelles contraintes règlementaires s'y appliquent ? INRS, le 26/05/2016.

• <u>Lire l'article.</u>

Prévention de la pénibilité: le secteur de la construction prend la main. Alors que de nouveaux facteurs de pénibilité seront pris en compte au 1er juillet 2016, une enquête a été réalisée pour savoir si les entreprises étaient prêtes à ces changements. Parmi toutes celles interrogées sur la mise en place des mesures de prévention de la pénibilité au travail et leur gestion, celles de la construction se trouvent en très bonne position, selon un baromètre de Prévisoft. Batiactu, le 01/06/2016.

Lire l'article.

Santé et sécurité au travail : le projet de norme volontaire ISO 45001 sera amendé. Mi-mai, 16 des 58 représentants des pays membres de l'Organisation internationale de normalisation ont voté contre le projet de norme volontaire sur la santé et la sécurité au travail (ISO/DIS 45001), du moins dans sa version actuelle. Les discussions se poursuivent. AFNOR, le 01/06/2016.

 Pour consulter le projet de norme volontaire ISO/DIS 45001...

Avec suffisamment de prévention, l'employeur peut s'exonérer de son obligation de sécurité de résultat : En novembre dernier, la Cour de cassation infléchissait sa jurisprudence sur l'obligation de sécurité de résultat, en tenant compte des mesures de prévention prises par l'employeur. Appliquant cette évolution au harcèlement moral, elle précise ce qu'elle entend par prévention. ActuEL-HSE, le 02/06/2016.

Lire l'article

Les sénateurs modifient en profondeur le projet de loi Travail. Suppression de la durée minimum de 24 heures du temps partiel, retour au fractionnement pour les cadres au forfait-jours travaillant à distance, nouvelles règles sur le référendum,... Les premiers amendements au projet de loi Travail, adoptés le 1^{er} juin 2016 au Sénat en commission, modifient très largement le texte. Revue de détail. *ActuEL-RH, le 02/06/2016.*

Lire l'article.

Atlas de la démographie médicale française / CNOM: La publication par l'Ordre de ses études démographiques, notamment les Atlas de la démographie médicale française, répond à une attente importante tant de la part des médecins que des institutions et des organismes officiels. Elle traduit et conforte l'expertise incontournable du Conseil national de l'Ordre en matière de démographie médicale par sa capacité unique à observer la réalité de terrain grâce aux données chiffrées dont il dispose. Panorama de la région ALPC: page 152. CNOM, situation au 01/01/2016.

Consulter l'atlas [327 pages]

Suite au prononcé d'un avis d'inaptitude, le médecin du travail peut-il refuser de donner son avis pour un poste de reclassement disponible sur un autre site de l'entreprise ? Conformément à l'article R. 4623-1 du Code du travail, le médecin du travail est le conseiller de l'employeur y compris dans le processus de reclassement. A ce titre, il ne peut refuser de conseiller l'employeur. Néanmoins, l'employeur ne peut lui demander un avis d'aptitude pour un nouveau poste quand le médecin ne le connaît pas (nouveau poste ou poste éloigné). C'est pourquoi, le médecin du travail ne devrait répondre qu'en termes de compatibilité entre la proposition (ferme) de reclassement et les capacités restantes du salarié. L'équipe juridique de l'ISTNF, apporte des précisions. *ISTNF*, 03/06/2016.

<u>Lire le commentaire de l'ISTNF.</u>

BTP / Amiante naturel dans le bitume : la nouvelle menace qui paralyse les travaux publics. L'amiante naturel dans les chaussées oblige les donneurs d'ordre à suivre la réglementation amiante contraignante. Chantiers de voirie annulés, travaux de tramway retardés, surcoûts... les autorités sanitaires vont devoir trancher. Les Echos, le 12/06/2016.

<u>Lire l'article</u>.



COCT : Propositions des partenaires sociaux pour un plan de développement de la formation des professionnels de santé au travail. Secrétariat général du COCT le 13/06/2016.

<u>Lire les propositions</u>.

Proposition de classement CMR du chlorure de méthylmercure : Le mercure est un élément chimique, possédant des propriétés physicochimiques intéressantes qui ont conduit à l'utiliser dans différents produits. C'est également une substance très toxique qui a la particularité de se retrouver sous différentes formes en fonction du milieu. Au vu des risques pour la santé humaine et l'environnement liés au mercure, la Commission Européenne a élaboré, en 2003, une stratégie sur le mercure. Dans ce contexte, l'ANSES a été saisie par les ministères chargés de la Santé et de l'environnement afin élaborer un argumentaire pour la Commission européenne en vue de réviser, si cela s'avérait nécessaire, la classification du mercure dans le cadre de la Directive 67/548/CEE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. ANSES, le 15/06/2016.

Lire l'article

Dans les usines ou les bureaux, ces médecins du travail qui tentent, malgré les pressions, de protéger les salariés: Ils sont les premiers à constater l'impact des nouvelles organisations du travail et de l'intensification des tâches sur la santé des salariés. Mais l'écoute bienveillante ne suffit pas toujours à installer un rapport de confiance, de nombreux médecins du travail étant salariés d'associations patronales. Plusieurs dispositions du projet de Loi travail pourraient marquer une nouvelle rupture entre médecins et salariés. Reportage dans le Loir-et-Cher auprès d'une médecin du travail engagée. Bastamag, le 16/06/2016.

<u>Lire l'article</u>.

Perturbateurs endocriniens: tollé contre Bruxelles: Personne, il y a encore un mois, n'aurait imaginé que la Commission européenne choisirait pareille option. L'annonce, mercredi 15 juin, de sa proposition finale de réglementation des perturbateurs endocriniens a surpris tout le monde. Mais elle a surtout laissé abasourdis la plupart des acteurs impliqués dans cette saga politico-technique. Abasourdis voire accablés. Car en offrant un traitement d'exception à cette famille de polluants chimiques, la Commission exige un niveau de preuves d'effets nocifs très difficile à atteindre. Impossible, estiment même certains. Le Monde, le 16/06/2016.

Lire l'article.

Nanoparticules : les travailleurs sont les premiers exposés : Ouvriers du bâtiment, éboueurs ou ingénieurs, salariés de très petites entreprises ou de multinationales, les travailleurs exposés aux nanomatériaux ne sont pas tous soumis à la même enseigne. Enjeu : une menace sur leur santé. Reporterre, le 17/06/2016.

Lire l'article.

Phrases H et P: mentions de danger et conseils de prudence: Une étiquette de produit chimique comporte obligatoirement un pictogramme et si possible une mention de danger, appelée phrase H (Hazard statement) et une mention de prudence, appelée phrase P. Le système CLP a établi depuis quelques années de nouvelles règles de classification, d'étiquetage et d'emballage pour les produits chimiques en Europe. Dans l'ancien système d'étiquetage il était question de phrase R et phrase S. Ce nouvel étiquetage est obligatoire depuis 2010 pour les substances et depuis 2015 pour les mélanges et préparation. Mais jusqu'en 2017 on pourra encore rencontrer des anciens étiquetages : en effet, les lots de mélanges qui répondent au système réglementaire préexistant, et qui étaient déjà présents sur le marché au 1er juin 2015 peuvent continuer à circuler pendant deux ans sans être réétiquetés et réemballés jusqu'au 1er juin 2017. Atousanté, le 18/06/2016.

En savoir plus.

Maladies professionnelles: Les modalités de reconnaissance du burn-out critiquées Un décret « en trompe l'œil [...] de la poudre aux yeux », selon la CGC qui dit avoir émis un avis négatif lors de l'examen du texte par la Commission accidents de travail de la CNAMTS car, explique le syndicat, « loin d'accélérer la procédure, une des premières mesures du décret a pour effet de rallonger le délai d'instruction de 6 mois [qui commence à courir] après réception des examens complémentaires jugés nécessaires ». CFE-CGC, le 20/06/2016.

<u>Lire l'article</u>.

En France, 500 personnes meurent chaque année d'accidents du travail, mais les cond'entreprises restent rares. damnations Chute d'une nacelle, écrasement entre deux wagons, défaut de sécurité sur une coulée d'acier en fusion.... Face aux questions des familles des victimes, les directions évoquent la malchance, voire même l'inattention du salarié lui-même, aue l'organisation du travail l'insuffisance de la formation sont en cause. Quand cette quasi impunité prendra-t-elle fin? Multinationales.org, le 20/06/2016.

<u>Lire l'article</u>.

La prévention, pilier de la santé et du bienêtre au travail. Plus de 620.000 accidents suivis d'un arrêt de travail ont eu lieu en France en 2014. Ce qui représente un coût substantiel pour les entreprises : entre 300 et 31.000 euros lorsque s'en suit une incapacité temporaire, et jusqu'à plus de 400.000 euros en cas d'incapacité permanente ou de décès. Sous la pression des contraintes réglementaires, mais aussi mues par une volonté éthique d'améliorer les conditions de travail, les entreprises se positionnent, de plus en plus, dans la prévention. Les Echos, le 21/06/2016.

<u>Lire l'article</u>

Pour évaluer la pénibilité, les entreprises passent au système D: Des cabinets conseils aux guides méthodologiques de branche, chacun a sa méthode pour évaluer les seuils d'exposition aux facteurs de pénibilité. Mais le niveau élevé de ces seuils pourrait réduire le nombre de salariés éligibles... Et compliquer la gestion des fins de carrière. ActuEL/Hse, le 21/06/2016.

Lire l'article.

Alerte sur les dangers du travail de nuit pour la santé: A la demande de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), l'ANSES a conduit « une évaluation des risques sanitaires pour les professionnels exposés à des horaires de travail atypiques, notamment de nuit ». Ses conclusions dressent un tableau clinique alarmant: les risques de troubles du sommeil et de troubles métaboliques sont « avérés » et il existe des risques « probables » de cancer, d'obésité, de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires et de troubles psychiques. Le Monde, le 22/06/2016.

• Lire l'article.

Les médecins du travail désabusés face à la loi El Khomri : Réformer oui, mais qu'on arrête de nous dire ce qu'on doit faire ! comme nombre de participants au 34e congrès de la Médecine du travail réunis à Paris, Eric Kozar, 50 ans, semble résigné face au projet de loi travail qui entend "moderniser" sa profession. Il est surtout "choqué" : la ministre du Travail, Myriam El Khomri, dont le projet de réforme est perçu comme une remise en cause radicale de sa profession, "n'a pas daigné se rendre à l'ouverture du congrès". L'express, le 23/06/2016.

<u>Lire l'article</u>

Pénibilité: une nouvelle circulaire qui ne passe pas dans le BTP. A quelques jours de l'entrée en vigueur des six derniers facteurs de risque du compte pénibilité - le bruit, le port de charges lourdes, les risques chimiques, les gestes

et les postures, les vibrations mécaniques et les températures extrêmes - une "instruction interministérielle", publiée le 21 juin 2016 par les ministères du Travail et des Affaires sociales, apporte des modifications sur le fonctionnement du dispositif. De leur côté, les professionnels du bâtiment, qui demandent toujours le report du dispositif d'un an, ne décolèrent pas : "Cette circulaire n'aura aucun effet pour les entreprises du bâtiment", estime ce jeudi, Patrick Liébus, président de la Capeb. Batiactu, le 23/06/2016.

Lire l'article.

"Burnout": une mission d'information en place à l'Assemblée nationale. Selon un communiqué, le syndrome d'épuisement professionnel est au centre d'une mission d'information à l'Assemblée nationale pour plancher sur sa reconnaissance et sa réparation, et proposer d'ici fin 2016 des améliorations. Présidée par Y. Censi avec G. Sebaoun comme rapporteur, cette mission composée de 14 députés de la commission des Affaires sociales issus des différents groupes politiques débutera ses travaux le 7 juillet et devrait rendre son rapport dans le courant du mois de décembre. L'express, le 23/06/2016.

Lire l'article

Canada. Cancer causé par le travail : la Cour suprême donne raison à trois femmes. La Cour suprême du Canada a tranché en faveur de trois travailleuses de la santé de la Colombie-Britannique qui soutiennent avoir développé un cancer du sein en raison de leur emploi. *Lapresse.ca, le 24/06/2016.*

<u>Lire l'article</u>.

Le poids des cancers professionnels dans l'UE L'Institut national néerlandais pour la santé publique et l'environnement (RIVM) publie un rapport sur l'ampleur du cancer professionnel dans l'Union européenne - nombre de cas et coûts engendrés - et sur les solutions envisagées pour une meilleure prévention. Eurogip, le 24/06/2016.

<u>Lire l'article</u>.

Santé des étudiants et jeunes médecins. Le conseil national de l'Ordre des médecins a publié le 24 juin dernier, les résultats d'une enquête inédite sur la santé des étudiants en médecine et des jeunes médecins. Près de 8 000 étudiants et jeunes médecins y ont répondu. Les résultats de cette enquête traduisent l'expression d'une forme de souffrance, et ce notamment en second cycle. *CNOM*, le 24/06/2016.

- Lire le communiqué de presse.
- Consulter l'étude.



Violence psychologique au travail : la version française du questionnaire de Leymann, LIPT, aide à identifier les conduites de harcèlement moral. Plusieurs instruments ont été développés pour mesurer l'exposition à la violence psychologique au travail (désignée le plus souvent par le terme de harcèlement) : le plus ancien et le plus complet est celui de Heinz Leymann (1996): Leymann Inventory of Psychological terror (LIPT). Une version française a été élaborée et validée. Leymann a listé 45 items correspondant à des situations de violence classés en 5 rubriques : pour empêcher la victime de s'exprimer, pour isoler la victime, pour déconsidérer la victime auprès de ses collègues, pour discréditer la victime dans son travail, pour compromettre la santé de la victime. Atousanté, le 28/06/2016.

• Lire l'article.

Borréliose de Lyme. Modes de transmission :

Le HCSP a fait un point des connaissances sur les risques éventuels de transmission des Borrelia par voie sexuelle, par voie materno-fœtale au cours de la grossesse et lors de l'accouchement, et via les produits sanguins labiles et les greffes d'organes, de tissus et de cellules. HCSP le 29/06/2016.

Lire l'avis

Maladie de Lyme: Les associations de lutte contre la maladie de Lyme ont été de nouveau reçues au ministère des Affaires sociales et de la Santé pour évoquer les avancées de la lutte contre la maladie de Lyme, dans la continuité des échanges initiés sur le sujet depuis plusieurs mois. Au cours de cette réunion, les représentants du ministère ont annoncé qu'un plan d'action national contre la maladie de Lyme serait présenté aux associations en septembre 2016 pour renforcer la prévention de la maladie, consolider son diagnostic, améliorer la prise en charge des personnes qui en sont atteintes et associer l'ensemble des parties prenantes dans ce combat. Ministère des affaires sociales et de la santé, le 29/06/2016.

Comment améliorer les conditions de travail dans la filière des déchets ? La filière de traitement de déchets est marquée par une sinistralité élevée. L'Anact dresse un état des lieux accompagné d'une méthode de prévention des risques professionnels. <u>ANACT</u>, le 29/06/2016.

• Consulter la synthèse.

Santé publique France : Point épidémiologique.

<u>Surveillance sanitaire en région Aquitaine</u>
 <u>Limousin Poitou-Charentes. Point épidémiologique au 23 juin 2016.</u>



Rapports et études

Développement d'outils et de méthodes pour mieux évaluer et améliorer la protection auditive individuelle des travailleurs. L'objectif principal de cette étude est de développer des outils et des méthodes de mesure pour mieux évaluer et pour améliorer les performances acoustiques des protecteurs auditifs, tout en intégrant certains paramètres qui ont une influence sur le confort. L'étude inclut les trois types de protecteurs couramment utilisés : les coquilles, les bouchons et la double protection qui consiste en l'utilisation simultanée de coquilles et de bouchons. IRSST, 02/2016.

• <u>Télécharger le rapport - Référence R-901</u>

L'Anses confirme les risques pour la santé liés au travail de nuit. Cette expertise met en évidence des risques avérés de troubles du sommeil, de troubles métaboliques, et des risques probables cancérogènes, de troubles cardiovasculaires et de troubles psychiques chez les travailleurs concernés. Les enquêtes sur les conditions de travail réalisées auprès de salariés en horaires de nuit indiquent généralement des facteurs de pénibilité physique et des contraintes de travail plus présents. *ANSES*, le 22/06/2016.

• Consultez l'AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés au travail de nuit.

Des effets sanitaires à long terme liés aux conditions de travail dans les égouts : Dans son avis et son rapport, l'Anses émet une série de recommandations en matière de prévention, de mesures de protection et de suivi de la santé et de l'exposition des égoutiers à mettre en œuvre, ainsi que de travaux de recherches complémentaires à conduire. . ANSES, le 22/06/2016.

• <u>Consulter l'AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à une Expertise relative aux facteurs de risques professionnels éventuellement en lien avec la surmortalité des égoutiers</u>

Nanomatériaux - Guide de bonnes pratiques favorisant la gestion des risques en milieu de travail. Deuxième édition Maximilien Debia, professeur à l'Université de Montréal, parle du nouveau guide de l'IRSST sur les nanomatériaux destiné à soutenir l'ensemble des milieux de travail qui fabriquent ou utilisent des nanomatériaux et à fournir des informations pratiques et des outils de prévention permettant leur manipulation sécuritaire aussi bien dans les laboratoires et les usines pilotes que dans les industries de production ou d'intégration de ces produits. IRSST, avril 2016.

Voir le diaporama.

Les rapports sociaux au travail (DARES): Ce numéro de <u>Synthèse.Stat'</u> présente différents aspects des rapports sociaux au travail. Il aborde les formes de coopération au sein du collectif de travail, les relations avec le public et les exigences émotionnelles, les différentes formes de désaccords et de violence au travail, des situations de tensions aux agressions. Enfin, même si l'enquête Conditions de travail est assez succincte sur ces sujets, une dernière partie porte sur l'autonomie collective et la participation.

Synthèse.Stat' n°20 - Les rapports sociaux au travail



Alcool au travail : la prise de conscience des entreprises est "lente" Pour la <u>Cour des comptes</u>, qui publiait un rapport le 13 juin dernier, il faudrait interdire dans la loi l'introduction d'alcool sur le lieu de travail. Il est aussi urgent de mener des actions de prévention dans les entreprises concernant les consommations nocives d'alcool.

On estime à 3,4 millions le nombre de consommateurs d'alcools "à risque", sachant que 90 % d'entre eux ne sont pas pris en charge. Parmi eux, des salariés, parfois très jeunes. Pourtant, regrette la Cour des comptes dans un rapport rendu lundi 13 juin, il subsiste "une tolérance générale vis-à-vis de la consommation d'alcool". Dans la société, et dans l'entreprise où la "prise de conscience est lente". Dans le document, focalisé sur "les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool", on apprend que parmi toutes les substances psychoactives consommées sur les lieux de travail, c'est l'alcool qui "pose le plus de problèmes". Le BTP, les arts et spectacles, l'hébergement et la restauration seraient les secteurs les plus concernés par la "consommation nocive". Même si aucun corps de métier n'est totalement épargné.

• <u>Lire le communiqué de presse " Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool"</u>

Consommation de drogues et activité salariée : En 2015, le CNRS de Bordeaux a conduit, en partenariat avec la Direccte ALPC, une enquête auprès des services de santé au travail de la région Aquitaine afin de recueillir leur point de vue sur la consommation de drogues et l'activité salariée. Les conclusions de cette étude révèlent que les conduites addictives en milieu de travail (hors alcool) sont largement appréhendées par les médecins du travail, qui les perçoivent comme un phénomène « important, voire très important » à plus de 57 %, conduisant 95 % des médecins à interroger systématiquement les salariés qu'ils reçoivent sur leur éventuelle consommation de drogues, principalement à l'occasion de la visite médicale d'embauche. *DIRECCTE ALPC*, juin 2016.

• Etude consommation de drogues et activité salariée

Sur le Web

Harcèlement sexuel et travail, définitions: un dossier complet sur le site Atousante. Une loi en 2012 a modifié les dispositions relatives au harcèlement sexuel, les définitions dans le Code pénal et le Code du travail. Cette définition distingue les faits constitutifs de harcèlement et ceux assimilés à un harcèlement, pour lesquels un acte unique suffit. La notion d'abus d'autorité constitue une circonstance aggravante. La notion de dignité fait partie des éléments retenus pour caractériser le harcèlement sexuel. La notion d'agissements sexistes est entrée dans le Code du travail en 2015. Atousante, mai 2016.

Consulter la page

Un site internet pour veiller facilement sur les normes volontaires. Entre les normes volontaires et les normes obligatoires, celles qui sont en projet, celles qui sont en réexamen, ou celles qui sont en enquête publique, il y a de quoi se perdre. L'Afnor vient de mettre en place un site internet permettant de s'y retrouver plus facilement. www.norminfo.afnor.org est d'accès gratuit, sous réserve de se créer un compte.

Sur la page d'accueil, il suffit d'entrer le nom du secteur qui nous intéresse, ou de sélectionner une thématique en particulier : santé et sécurité au travail, environnement et RSE, ... De là, le site propose une sorte de récapitulatif avec toutes les normes existantes dans le domaine, selon leur état (en projet, en consultation, publiées, etc.). Il permet aussi de trouver plus facilement les normes en phase d'enquête publique et de déposer d'éventuels commentaires. L'Afnor a réalisé plusieurs vidéos pour guider les utilisateurs, elles sont disponibles <u>sur la chaîne Youtube</u> de l'organisme. *Editions Législatives, le 24/06/2016*.



Habilitation électrique : un carnet de prescriptions à remettre aux non-spécialistes. Un carnet de prescriptions de sécurité électrique à destination des non-électriciens du BTP (habilités B0-H0 ou BF-HF) est téléchargeable gratuitement sur le site de l'OPPBTP depuis peu. Remis au travailleur à l'issue de sa formation-habilitation, ce carnet doit lui permettre de se protéger du risque électrique grâce à des consignes et conseils. À noter que les non-électriciens habilités B0-H0 et BF-HF font souvent partie des victimes mortelles du risque électrique au travail recensées chaque année. Il s'agit des terrassiers, des chauffeurs, des canalisateurs, des gaziers, bref de tous ceux qui sont amenés à travailler aux abords de câbles souterrains visibles. Editions Législatives, le 24/06/2016.

Congrès, conférences, journées médecine du travail

CNMST 2016: Les posters présentés par l'AIST87 lors du 34 ème congrès de médecine et de santé au travail sont en ligne sur le site internet. *AIST87*, juin 2016.

- Mise en place d'un dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle. Thème "Maintien dans l'emploi"
- Elaboration d'un projet de service à partir d'une enquête. Thème : Missions des services de santé au travail, de la législation à la mise en œuvre pratique
 - o Consulter les posters.

Surveillance médicale des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants : Diaporama du Dr Elisabeth Depézeville présenté à l'occasion de la rencontre annuelle 2016 de l'Association des Médecins du Travail des Salariés du Nucléaire (<u>AMTSN</u>). Le document revient sur les évolutions scientifiques & réglementaires en la matière et propose diverses indications pratiques pour le suivi médical de ces travailleurs. istnf.fr | mardi 14 juin 2016

- Cliquez ici pour consulter le document.
- Plus d'informations sur l'AMTSN.

Les chiffres en plus

Bâtiment : un artisan sur deux fatigué et stressé. 53% des artisans du bâtiment se sentent fatigués et stressés. C'est ce qui ressort du deuxième baromètre ARTI Santé BTP publié il y a quelques semaines. Ces travailleurs du BTP passent leurs journées à travailler sur des chantiers, à porter des charges lourdes et à rester de longs moments dans des positions inconfortables. Leur santé est mise à rude épreuve. France TV INFO/Allodocteurs, le 02/06/2016.

- <u>Lire l'article.</u>
- Téléchargez le rappo<u>rt du Baromètre ARTISANTE BTP 2015</u>

Mieux travailler à l'ère du numérique - Semaine de la Qualité de Vie au Travail - Du 13 au 17/06/2016. *ANACT, juin 2016*

• <u>Télécharger les résultats du sondage TNS-SOFRES</u>

La boite à outils

Syndrome d'épuisement professionnel (burnout): Dans la continuité des travaux sur les risques professionnels, la Direction générale du travail (DGT) a souhaité engager un travail sur la question du burnout en y associant notamment l'INRS, Anact, des enseignants-chercheurs et experts de terrain (médecin du travail, docteurs en psychologie du travail) accompagnant les entreprises sur le champ de la prévention en santé et sécurité au travail. L'objectif de ce travail pluridisciplinaire est de de clarifier ce que recouvre le burnout dans l'objectif de donner des recommandations à l'employeur, aux directions des ressources humaines, aux organisations syndicales et aux autres acteurs de l'entreprise, pour mieux prévenir et agir sur ses facteurs de risque. *Portail de la fonction publique, le 30/05/2016.*

• <u>Télécharger le guide d'aide à la prévention</u>.

Mémento législatif: Le centre de ressources documentaires de l'ANPAA a mis à jour les mémentos législatifs concernant l'alcool et le tabac. *ANPAA, mai 2016.*

- Télécharger le mémento alcool
- <u>Télécharger le mémento tabac</u>

Restauration rapide, soyez vigilant!: Brochure éditée par la SSTRN, juin 2016.

• <u>Télécharger la brochure.</u>

Epilepsie et travail : mise en ligne de fiches pratiques à destination des professionnels de la santé et de l'emploi Les fiches pratiques sont destinées à éclairer, orienter les professionnels impliqués dans la question de l'emploi (**maintien dans l'emploi, accès à l'emploi, orientation vers l'emploi**) en présence d'une épilepsie. Chacune touche à un point précis dont les éléments clés sont présentés. *Lique Française contre l'Epilepsie, juin 2016.*

• Consulter les fiches pratiques.

Risques psychosociaux, en parler pour en sortir: l'INRS vient d'éditer de nouvelles supports (affiches, dépliants, brochure) pour que les risques psychosociaux ne soient plus tabous dans les entreprises. Vous pouvez retrouver ces nouvelles publications sur le site de l'INRS.

• Consulter et télécharger les documents.

Pictogrammes - Que signifient-ils ? : Un tableau fournit des exemples de la signification des pictogrammes et présente les risques associés aux produits en cas de mauvaise manipulation. Il offre également quelques exemples des mesures de sécurité à adopter lors de l'utilisation de ces produits. *ECHA, juin 2016.*

• Télécharger le guide.

Les maladies professionnelles, 10^{ème} édition : Le guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale 2016 vient d'être édité par <u>l'INRS</u>.

Conduite à tenir en cas d'AES : nouvelle affiche de l'INRS, format A4, uniquement disponible en téléchargement. *INRS, juin 2016.*

• Consulter et télécharger l'affiche.

Le Ramadan en toute sécurité pour les travailleurs : Le Ramadan est une période sacrée et festive pour les musulmans. Pourtant, ce mois de partage et de réjouissances peut avoir des conséquences sur la sécurité des travailleurs qui pratiquent le jeûne. CESI-Belgique, juin 2016.

• <u>Télécharger la fiche d'information du CEDIOM.</u>

Conseils à l'intention des utilisateurs de produits chimiques sur le lieu de travail. Petit guide à l'intention des utilisateurs de produits chimiques sur le lieu de travail afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti des informations de classification et d'étiquetage qu'ils reçoivent. ECHA, 2016.

• Consulter et télécharger le guide.

Nutrition et santé : Sélection documentaire. IREPS et ORS Pays de la Loire, juin 2016.

Accéder au dossier



Fiches santé et sécurité au travail : Ces fiches déclinent les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical à prendre en compte pour 24 métiers territoriaux. Ce travail est le fruit d'une coopération entre 7 centres de gestion (**Corrèze**, Lot, Lot et Garonne, **Haute Vienne**, Haute Garonne, Gers, Pyrénées-Atlantiques), 3 communes (**Limoges**, Talence, La Teste de Buch), le Fonds national de prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et le <u>CNFPT</u>.

- Agent accompagnement de l'enfant
- Agent de collecte
- Agent de restauration
- Agent d'intervention sociale et familiale
- Agent propreté espaces publics
- Aide à domicile
- Animateur educatif accompagnement periscolaire
- Assistant de gestion administrative
- Assistant educatif petite enfance
- ASVP
- Conducteur d'engin
- Chargé de propreté des locaux
- Cuisinier
- Animateur educateur sportif
- Grimpeur-Elaqueur
- Chargé d'accueil social
- Chargé d'accueil
- Manutentionnaire
- Intervenant des opérations de secours
- Jardinier
- Opérateur en maintenance
- Secrétaire de mairie
- Agent d'exploitation et d'entretien de voirie
- Policier municipal

Histoire

Comment on « régénère » le plomb: Cet article, publié dans l'Humanité en 1912, est un extrait du tableau que dressent les frères Bonneff sur les conditions de travail au début du XXe siècle. Les métamorphoses du plomb : tous les déchets, tous les débris, les vieux tuyaux imprégnés d'acides, les accumulateurs hors d'usage ; les caractères d'imprimerie sont fondus à nouveau, affinés et livrés au commerce sous forme de lingots. [...] Les hommes qui travaillent là sont exposés successivement et parfois simultanément au contact du plomb, aux vapeurs et poussières qu'en détermine la fusion...

- Consulter l'archive.
- Mise en ligne d'une ressource documentaire exceptionnelle sur les conditions de travail XXe siècle

Humour



Football. VRAI/FAUX: <u>Je peux regarder les matchs de foot de l'Euro 2016 au travail</u> (*Juritravail*, *le 03/06/2016*)

